

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 03 mai 2021

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 03 mai 2021 à 19 :00 à la salle communautaire à huit clos (séance fermée au public) à laquelle étaient présents le maire M. Michel Villeneuve et les conseillers suivants :

M. Bruno Bussièrès
M. Gilles Dufour
M. Marc-Henri Perron
M. Rodrigue Bélanger

Absents : Mme Lucie Guimond
M. Hugues Gaudreault

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION 2021-05-047

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2021-05-048

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 09 AVRIL 2021

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 09 avril 2021, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2021-05-049

COMPTES PAYÉS D'AVRIL 2021

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois d'avril 2021, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 48 761.86\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois d'avril 2021, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 48 761.86\$.

COMPTES PAYÉS D'AVRIL 2021

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	38 755.56 \$

SALAIRES PAYÉS D'AVRIL 2021

Salaires	Montant
Total des salaires	10 006.30 \$

RÉSOLUTION 2021-05-050

AUTORISER LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À UNE ENTRAIDE INTERMUNICIPALE AFIN DE PARTAGER LES SERVICES D'UN INSPECTEUR EN LIEN LE RÈGLEMENT NO S.Q.-20-04 CONCERNANT LES ANIMAUX

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le 13 juin 2018 la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002);

ATTENDU QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002);

ATTENDU QUE le 08 mars 2021, par la résolution no 195-2021, la municipalité a adopté le <Règlement no S.Q.-20-04 concernant les animaux>;

ATTENDU QUE les dispositions de la l'article 14 du Règlement d'application de la Loi par lequel <la municipalité locale peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la municipalité responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la présente section>, laquelle section est en référence à la déclaration ou non d'un chien dangereux;

ATTENDU QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini offre aux municipalités du secteur <Est> de la MRC de Maria-Chapdelaine les services d'un inspecteur afin de diminuer le nombre d'intervenants et de développer une expertise en la matière;

ATTENDU QUE, pour ce faire, ladite Ville a élaboré et proposé un projet de protocole d'entente intitulé <Relatif à une entente d'entraide intermunicipale afin de partager les services d'un fonctionnaire appelé <Inspecteur> que la loi oblige (Règlement no S.Q.-20-04 concernant les animaux)>;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage des services d'un fonctionnaire appelé « Inspecteur »;

ATTENDU le projet de protocole d'entente déposé à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le présent conseil municipal accuse réception du projet de protocole d'entente tel que décrit dans le titre et le préambule de la présente résolution; et,

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer ledit protocole.


RÉSOLUTION 2021-05-051

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 18h30.


Michel Villeneuve
Maire


Karine Ouellet
Directrice générale / secrétaire-trésorière

PROPOSÉ PAR

N° DE RÉOLUTION

M. Gilles Dufour

2021-05-047

M. Bruno Bussières

2021-05-048

M. Marc-Henri Perron

2021-05-049

M. Gilles Dufour

2021-05-050

M. Rodrigue Bélanger

2021-05-051